

SECTION 3.—LA RADIODIFFUSION AU CANADA*

La radiodiffusion au Canada telle qu'elle s'est développée durant plus de trente-cinq ans, relève à la fois de l'entreprise privée et publique. La loi canadienne sur la radiodiffusion (S.R.C. 1952, chap. 32), investit de l'autorité dans le service de radiodiffusion un Bureau de onze gouverneurs nommés par le gouverneur général en conseil et choisis de manière à représenter les principales divisions géographiques du Canada. Le Bureau, directement responsable au Parlement du service national de radiodiffusion et des attitudes de la Société Radio-Canada, formule et surveille les règlements relatifs à la radiodiffusion, lesquels doivent être observés à la fois par Radio-Canada et les stations privées.

Le 31 mars 1957, la Société Radio-Canada exploitait 22 stations de radio et 10 stations de télévision, tandis que les sociétés privées possédaient 203 stations de radio et 30 de télévision. Grâce à l'affiliation à Radio-Canada de toutes les stations privées de télévision et de plusieurs stations privées de radio, les services nationaux de télévision et de radio sont répartis en cinq réseaux, exploités par Radio-Canada: les réseaux Trans-Canada, Dominion et Français pour la radio et les réseaux Anglais et Français pour la télévision.

Les stations privées, qui reçoivent leur licence du ministère des Transports et sont soumises aux règlements de la Société Radio-Canada approuvés par le Parlement, visent avant tout, d'une façon générale, à desservir les intérêts communautaires de la localité où elles sont situées. Plusieurs de ces stations, établies dans des centres urbains relativement petits, desservent en même temps les régions rurales avoisinantes. D'autres stations assurent le service aux villes, villages et centres ruraux du voisinage, et présentent des programmes qui alternent avec ceux de Radio-Canada. Dans les régions à population clairsemée où les postes privés ne seraient pas économiquement viables, la Société Radio-Canada assure le service par transmetteurs-relais à faible puissance et automatiques. Débouchés du service national des programmes, plusieurs des stations privées forment une partie intégrante du réseau national.

Le président du Bureau des gouverneurs doit consacrer tout son temps aux fonctions qui lui sont assignées par la loi. Le Bureau, dont les membres ne sont pas rétribués et qui doivent prêter le serment d'office de renoncer à tout intérêt personnel en radiodiffusion, surveille étroitement la radiodiffusion au Canada dans l'intérêt général du pays. Le Bureau trace la ligne de conduite de la Société et en surveille l'application, mais l'activité courante et l'administration effective relèvent d'un directeur général. Bien que Radio-Canada soit chargée de formuler les règlements qui régissent l'établissement des réseaux et la proportion de temps consacrée à la publicité dans les émissions, elle n'exerce cependant pas la censure d'une émission quelconque, ni n'autorise aucune station privée à l'exercer en son nom. De l'administration de chaque station relève la bonne observance des règlements.

Les principes généraux de ce système, établis par le Parlement, ont été confirmés par 14 comités parlementaires et par deux commissions royales.

Installations radio.—Comme il a été dit plus haut, la Société Radio-Canada exploite trois réseaux: le Trans-Canada et le Dominion qui desservent les auditoires de langue anglaise de l'Atlantique au Pacifique, et le réseau Français qui s'étend de Moncton (N.-B.) à Edmonton (Alb.). Le 31 mars 1957, le Trans-Canada comprenait 26 stations de base, dont 13 de Radio-Canada et 13 privées; 19 stations, dont quatre de Radio-Canada à Terre-Neuve, y étaient affiliées. Le Dominion comptait 31 stations de base, dont 30 privées; 19 stations privées lui étaient également affiliées. Au réseau Français figuraient cinq stations de base, dont quatre de Radio-Canada et une autre privée, et 20 stations affiliées.

Le tableau 2 présente les stations des réseaux canadiens de radiodiffusion.

* Rédigé sous la direction de J.-A. Ouimet, directeur général de la Société Radio-Canada (Ottawa). L'histoire de la Société Radio-Canada a paru aux pages 771-774 de l'Annuaire de 1947.